



Édito

Y a-t-il un problème avec Le financement de la protection sociale ? Bien évidemment !

Il y a un problème d'appropriation de la question, de débat, de discernement sur le sujet.

Cela ressort continuellement, dernier constat en date est la journée du 11 décembre proposée par l'UD où malgré l'importance du sujet, peu de camarades étaient présents de notre avis. Cette question apparaît, peut-être, pour certains une réflexion lointaine, abstraite, non quotidienne donc non prioritaire.

C'est vrai que les préoccupations journalières ne mettent pas en avant la réalité et le besoin de se poser cette question. Pourtant, dans notre vie de tous les jours, la cotisation est partout.

Pourquoi sommes-nous confrontés à cette question non perceptible et pourtant si concrète ?

La principale raison est que la protection sociale, pour un grand nombre d'entre nous, est une chose naturelle qui ne s'arrêtera jamais. Nous pouvons comprendre cet argumentaire mais dans les faits c'est tout autre chose ! C'est le combat qui a amené cette formidable conquête.

Combat mené, nous l'oublions pas, et conquis par la CGT, entre autres, même si nous n'avons pas pu, aller aussi loin que ce que le CNR (Conseil National de la Résistance) et Ambroise Croizat (Secrétaire de la CGT et Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale) voulaient en faire. Cette partie historique ne peut pas être ignorée.

Aujourd'hui, le financement, après de nombreuses dites «réformes» a éloigné et sorti les salariés de la gestion des caisses de Sécurité Sociale. Pourtant, rappelons-nous que la protection sociale est alimentée par le «salaire socialisé» de l'ensemble des salariés du privé. La protection sociale nous appartient, car c'est notre salaire. L'enjeu est bien dans le combat qui nous est demandé. L'impôt, par la CSG ou la TVA, ne pourra pas remplacer la cotisation sociale qui est le socle du bien commun.

Le patronat réclame de plus en plus à sortir de ce système et nous faire perdre les droits acquis par le combat. Pas un jour ne passe sans que le patronat n'attaque tous les droits que nous avons obtenus et que de ce fait nous tentons de garder par tous les moyens.

Le gouvernement vient d'installer un «Haut Conseil du financement de la protection sociale» qui doit faire des propositions en 2013. Les salariés, les retraités et chômeurs doivent se faire entendre.

Ne laissons pas détruire un système qui a fait ses preuves et permis à la France d'être un modèle envié en matière de santé.

Khalida Badji

Sommaire

- P2 : Michelin au Viêt-Nam, Site 50^{ème} Congrès, Rappel Conseillers du salarié
P3 : Constellium, Carrefour Market
P4 : Sécurisation de l'emploi, Rapport Louis Gallois



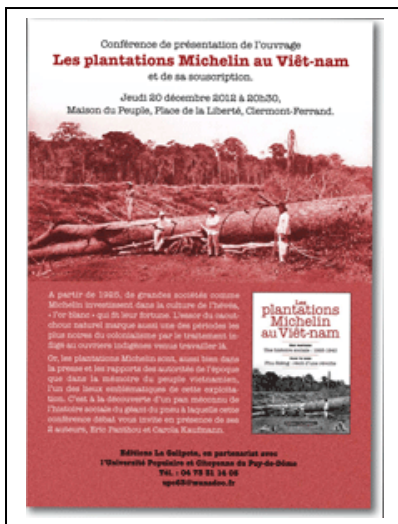
N° 1443 VENDREDI 14 DECEMBRE 2012

DEPOSE LE 14 DECEMBRE 2012

Circulaire d'informations hebdomadaires du Bureau et du Secrétariat de l'Union Départementale CGT - Directeur de publication : Julien PAULIAC - Imprimé par nos soins Maison du Peuple - 63000 Clermont-Ferrand - CPPAP 0506 S 06884 D 73 du 13 mai 2004 - ISSN n° 09920625

Agenda :

- 15/12 : manif RESF, 10h00, place du 1er Mai
- 15/12 : Rassemblement pour le mariage pour tous, 14 h00, place de Jaude
- 20/12 : conférence de présentation du livre "Michelin au Viêt-Nam"
- 22/01 : AG des syndicats et sections (Inscrivez-vous !)



Michelin au Viêt-Nam : une conférence de présentation

La sortie de l'ouvrage d'Eric Panthou est imminente. S'appuyant sur ses recherches et sur le témoignage de Tran Tu Binh, l'auteur retrace l'histoire des plantations Michelin d'hévéas au Viêt-Nam. Eric Panthou donnera une conférence de présentation de cet ouvrage :

Jeudi 20 décembre 2012 à 20 h 30,

Salle de l'Imprimerie à la Maison du Peuple
de Clermont-Ferrand.

Visitez régulièrement le site du 50ème congrès confédéral !

<http://www.50congres.cgt.fr/>

Les documents d'orientation sont partis par voie postale et les syndicats sont invités à surveiller leurs boîtes aux lettres...

Mais ce congrès se voulant ouvert et porteur des échos larges du monde du travail, la Confédération a mis en ligne l'ensemble des documents qui seront travaillés par les syndiqués dans les prochaines semaines.

L'UD Cgt 63 vous invite, sans attendre, à regarder de près ces textes et à faire remonter vos commentaires et observations. Le mieux restant de créer les conditions du débat dans l'ensemble des syndicats et sections syndicales.

La liste des mandatés de notre département se peaufine mais nous ne sommes pas en mesure de vous la communiquer (liste encore incomplète).

RAPPEL URGENT

Conseillers du salarié

L'Inspection du Travail vient de saisir l'Union Départementale pour **le renouvellement de ses conseillers du salarié.**

L'UD lance un appel à toutes ses structures afin de désigner les camarades qui auront la charge d'assumer cette responsabilité. Ces militants doivent être mandatés par leur syndicat.

Les inscriptions se font auprès du secteur droit et liberté (DLAJ CGT).

Prévoir impérativement : 2 photos d'identité (avec nom et prénom au dos), 1 photocopie du permis de conduire, 1 photocopie de la carte grise, 1 photocopie de l'attestation d'assurance du véhicule, un relevé d'identité bancaire, une déclaration en vue de l'immatriculation concernant la protection sociale (uniquement pour les nouvelles candidatures).

Clôture des inscriptions : 10 janvier 2013 au plus tard

Constellium : une âpre négociation

Jeudi 06 décembre, commençait la négociation **annuelle obligatoire sur les salaires chez Constellium**.

La CGT entrain dans cette négociation en revendiquant une augmentation de 170 € pour tous et un salaire à l'entrée de 1720 € brut.

Pour appuyer cette revendication, la CGT appelait à deux heures de grève ; suivie par un quart des salariés et reconduite vendredi 07 décembre.

Jeudi 06 décembre, la Direction commençait par **une proposition d'augmentation générale de 1,4 % et de 1% d'augmentation individuelle**.

Jeudi soir, sa proposition avait évolué : 1,7 d'augmentation générale et 0,9 d'augmentation individuelle, assorti d'un talon de 30 €.

Vendredi 07 décembre, constatant une légère baisse de la mobilisation, il est décidé de reporter le mouvement au mercredi 12 décembre, qui aurait dû être le dernier jour de négociation.

En fait, celle-ci durera jusqu'au jeudi 13 décembre, s'appuyant sur un appel à la grève à partir de 03h00 du matin, avec piquet de grève et postes bloqués jusqu'à 06h00, puis un nouveau piquet de grève à 9h00 et 4 heures de grève devant le portail. En tout, plus de 400 salariés se sont mobilisés sur la journée.

Tout cela pour aboutir à une proposition finale d'augmentation générale de 2,1 %, 0,6 d'augmentation individuelle et d'un talon de 43 €.

C'est maintenant à prendre ou à laisser. Les salariés sont partagés, ils auraient espéré obtenir plus. Une consultation est en cours...à suivre.

Le rôle du syndicat FO a été particulièrement trouble dans cette négociation. Dans un premier temps, il n'appelait pas à la mobilisation et n'est entré en action que mercredi 12 décembre, avec une prise de parole particulièrement démobilisatrice puisque porteuse de rythmes de mobilisation différents de ceux mis en œuvre par la CGT et les salariés. D'autre part, les revendications qu'il a portées au local étaient contradictoires avec celles portées au national, d'où un trouble aggravé.

Carrefour-Market Lezoux :

Le 04 décembre 2012, le conseil des prud'hommes a ordonné la réintégration de Julie, victime de discrimination syndicale, elle a été licenciée en novembre 2011.

Il s'agit donc de la reconnaissance de l'activité syndicale par la justice et l'employeur a logiquement été condamné par la justice. Il doit verser lui tous les salaires depuis le licenciement et réintégrer la salariée sous 15 jours.

C'est un signal fort pour tou-te-s les salarié-e-s de ces petites enseignes dans lesquelles, les patrons semblent pouvoir s'asseoir sur le droit du travail. Mais il n'en est rien ! Quand on mène la bataille, soutenu par la bonne organisation syndicale, on la gagne !



C'est ainsi que vendredi 14 décembre, une quinzaine de militants de la CGT se sont rassemblés devant le magasin visé et ont attiré l'attention des salarié-e-s comme des médias sur ce résultat qui démontre l'enjeu et la possibilité qu'il y a, à faire valoir ses droits.

Le droit du travail ne s'use que lorsqu'on ne s'en sert pas ! Il se renforce quand on le défend !

Sécurisation de l'emploi : le MEDEF doit revoir sa copie !

Le 13 décembre 2012, dans 96 rassemblements, plus de 10 000 militants, élus et mandatés ont alerté et informé les salariés actifs, retraités et privés d'emploi sur le contenu du texte d'accord dit de « Sécurisation de l'emploi ».

En organisant des arbres de Noël des 10 exigences de la CGT pour sortir de la crise devant les sièges des MEDEF, des chambres patronales et des chambres de Commerce et d'Industrie, ils ont indiqué au patronat avec détermination que « la précarité, la flexibilité, le chômage, les bas salaires ça suffit ! » et ont porté l'exigence d'un véritable statut du travail salarié avec une sécurité sociale professionnelle.

Le Patronat veut imposer une flexi-insécurité : flexibilité pour les employeurs, insécurité pour les salariés par la déconstruction du contrat de travail et l'assouplissement des droits du licenciement. Au contraire, dans un contexte de crise économique et sociale les salariés ont besoin de plus de sécurité

et de garanties dans leur trajectoire professionnelle ainsi que de nouveaux droits pour intervenir sur les choix des entreprises.

La CGT ne laissera pas faire, c'est l'avis des salariés qui doit compter dans cette négociation. Ils ne sont pas résignés : les nombreuses luttes dans les entreprises en témoignent.

La CGT va continuer à mettre dans les mains des salariés les enjeux de cette négociation. Elle mènera la bataille lors des séances de négociation des 19 et 20 décembre prochains. Elle met en garde contre l'éventuelle transposition législative d'un accord qui serait éloigné des objectifs de sécurisation de l'emploi attendus par les salariés.

La CGT réaffirme, en outre, que ce n'est pas le nombre de signataires qui suffit à rendre un accord légitime.

Montreuil, le 14 décembre 2012

Rapport de Louis Gallois : « Le choc de compétitivité »

Déclaration du groupe de la CGT au Conseil économique, social et environnemental

Deux mois après la remise de son rapport au gouvernement, Louis GALLOIS, présente au CESE ses propositions.

Alors même que le CESE a voté le 12 octobre 2011 à une très large majorité un avis intitulé « La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement », le groupe CGT regrette que Monsieur Gallois n'ait pas jugé utile de consulter le CESE, pourtant la troisième assemblée de la République, lors de l'élaboration de son propre rapport.

Nous notons d'ailleurs que le rapport de Monsieur GALLOIS reprend une vision plus restrictive de la compétitivité, très éloignée de l'approche du CESE, à savoir : « la capacité d'un pays à répondre et à assurer le bien-être et les besoins sociaux et économiques de sa population ».

Pour la CGT, cette présentation tardive s'apparente à une recherche d'approbation a posteriori. De plus, le mode d'organisation de cette présentation, ce jour devant notre assemblée, n'a pas permis de créer les conditions d'un vrai débat.

Pour le groupe CGT, la question de l'évaluation et de l'efficacité des aides publiques accordées aux entreprises (200 milliards), reste en suspens. Lors de la Conférence sur la pauvreté, le Premier Ministre a exigé une mise sous contrôle des aides allouées aux plus pauvres.

On ne peut que s'étonner qu'il ne porte pas cette même exigence vis-à-vis des entreprises bénéficiaires des aides publiques. Pourtant, il s'agit là d'une mesure élémentaire de justice sociale et d'efficacité économique.

Montreuil, le 13 décembre 2012